



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

DECISION n°2023-085DEC du 26-06-2023
Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée
Réfectoire école communale – Rénovation intérieure

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2023-069 du 31-05-2023 concernant le lancement d'une consultation pour

- Lessivage, ponçage/rebouchage, peinture des murs et charpente apparente bois,
- Etude et aménagements acoustiques afin de réduire les nuisances sonores impactantes,
- Renouvellement des tables et chaises

Vu la nécessité de modifier cette décision en la complétant pour prévoir les prestations suivantes :

- Réalisation de mesures acoustiques dans le réfectoire avant et après travaux,
- Réalisation de travaux pour respecter les normes en vigueur en matière de niveau acoustique ainsi que les valeurs de réverbération – Fournitures de panneaux acoustiques
- Mise en place de faux-plafonds pour l'amélioration acoustique et thermique
- Réfection de la cantine en peinture

DECIDE,

- De lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisés dans le cadre d'un marché de travaux alloti de moins de 90 000 € H.T. comprenant :
 - ✓ Lot 1 : Réalisation de mesures acoustiques dans le réfectoire avant et après travaux,
 - ✓ Lot 2 : Réalisation de travaux pour respecter les normes en vigueur en matière de niveau acoustique ainsi que les valeurs de réverbération – Fournitures de panneaux acoustiques
 - ✓ Lot 3 : Mise en place de faux-plafonds pour l'amélioration acoustique et thermique
 - ✓ Lot 4 : Réfection de la cantine en peinture
- De lancer une consultation auprès de fournisseurs spécialisés dans le cadre d'un marché de fournitures de moins de 40 000 € H.T. concernant :
 - L'achat de tables et chaises
- Dit que cette décision modifie celle numérotée 2023-069DEC du 31-05-2023 reçue en préfecture le 01-06-2023 sous le numéro 017-211703111-20230531-2023-069DEC

Notification/publication du 17.06.2023
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230626-2023_085DEC

Reçu le 26-06-2023